



PREFET D'EURE ET LOIR

**Direction Départementale
de la Cohésion Sociale et
de la Protection des Populations d'Eure et Loir**
Service santé protection animales
15 Place de la République
CS 70527
28019 CHARTRES CEDEX

**ARRÊTÉ PREFECTORAL LISTANT LES FORMATEURS D'EURE ET LOIR
HABILITES A DISPENSER LA FORMATION DES PROPRIETAIRES OU DETENTEURS
DE CHIENS DE 1ère et 2ème CATEGORIE
(n° SA-2014-1654)**

**Le Préfet d'Eure et Loir
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

- VU** le code rural, notamment l'article L.211-13-1 ;
- VU** la loi n°2008-582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux ;
- VU** le Décret n° 2009 – 1483 du 03 décembre 2009 relatif aux directions Départementales Interministérielles ;
- VU** le Décret n°2009-376 du 1er avril 2009 relatif à l'agrément des personnes habilitées à dispenser la formation prévue à l'article L.211-13-1 du code rural et au contenu de la formation ;
- VU** l'Arrêté ministériel n° 2010 – 00106 portant organisation de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des populations de l'Eure et Loir ;
- VU** l'Arrêté ministériel du 8 avril 2009 fixant les conditions de qualification et les capacités matérielles d'accueil requises pour dispenser la formation et délivrer l'attestation d'aptitude prévue à l'article L.211-13-1 du code rural;
- VU** l'Arrêté ministériel du 8 avril 2009 fixant les conditions du déroulement de la formation requise pour l'obtention de l'attestation d'aptitude prévue à l'article L.211-13-1 du code rural ;
- Vu** l'Arrêté n°2010–00106 du 04 janvier 2010 portant organisation de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des populations de l'Eure et Loir ;
- Vu** l'Arrêté préfectoral n°2014006-0001 en date du 06 janvier 2014 portant délégation de signature au profit de M. Jean-Bernard ICHÉ, Directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations ;
- Vu** la décision préfectorale n°2014141-0004 en date du 21 mai 2014 par laquelle M. Jean-Bernard ICHÉ, Directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations subdélègue sa signature à M. Valentin DELAPORTE, chef de service santé protection animales et environnement nature ;

Considérant la complétude des dossiers des candidats ;

Considérant leur diplômes, titres ou qualifications nécessaires ;

Considérant l'engagement écrit des candidats à réaliser les formations conformément à la réglementation en vigueur ;

<p>Monsieur AUZOU Léon - Jean</p>	<p>Élevage du Val du TONKIN 3 rue du Château 28500 OUERRE Tel : 02.37.82.46.39 06.20.35.23.09</p>	<p>3 rue du Château 28500 OUERRE</p>	<p>Certificat de capacité au mordant n°28-038 du 13/02/2003 Brevet de moniteur de club du 12/12/2001 et Président du Club d'éducation canine de Versailles.</p>
<p>Monsieur RAPICAULT Florent</p>	<p>17 rue Paul Langevin 28300 MAINVILLIERS Tel : 02.37.36.03.66 / 06.29.19.26.45 Courriel : hoorelbeke1@wanadoo.fr</p>	<p>17 rue Paul Langevin 28300 MAINVILLIERS 3 Les Rigaudières 28240 LE THIEULIN</p>	<p>Expérience professionnelle de 16 ans en éducation canine, dressage, compétition (mordant Sportif)</p>
<p>Mademoiselle SARA Dorothee</p>	<p>16 rue St Jacques 45390 PUISEAUX Tel : 06.68.71.08.02 Courriel : sara.dorothee@wanadoo.fr</p>	<p>Locaux communaux</p>	<p>Doctorat médecine vétérinaire : 1994 (ENVT)</p>
<p>Monsieur CHAUMIER Jean -Marie</p>	<p>14 LES VAUX MIGNONS 61260 LE THEIL – HUISNE Tel : 02.37.49.78.69 / 06.12.38.25.15 Courriel : jean.marie.chaumier@free.fr</p>	<p>29 rue de Sully 28401 NOGENT LE ROTROU</p>	<p>Brevet professionnel éducateur canin délivré le 21/10/2009 par la DRAAF Basse Normandie</p>
<p>Madame HATRY Dominique</p>	<p>Allées des Croissilles – Boissy 28210 SAINT LAURENT LA GATINE Tel : 06.81.56.11.39 Courriel : domhat@orange.fr</p>	<p>CANIS CLUB CHARTRAIN Avenue Gustave Eiffel 28000 CHARTRES et/ou Locaux communaux</p>	<p>Moniteur de club (attestation du Président du club affilié à la S.C.C) Formation spécialisée (MOFAA) réalisée en décembre 2009 par la S.C.R du Centre</p>
<p>Mademoiselle COURSIER Charline</p>	<p>2 bis rue de la Petite Friche 28170 CHATEAUNEUF EN THYMERAIS Tel : 06.82.10.20.03 Courriel : urfe28@hotmail.fr</p>	<p>CANIS CLUB CHARTRAIN Avenue Gustave Eiffel 28000 CHARTRES et/ou Locaux communaux</p>	<p>Moniteur de club (attestation du Président du club affilié à la S.C.C) Formation spécialisée (MOFAA) réalisée en décembre 2009 par la S.C.R du Centre</p>
<p>Monsieur CERVO Christophe</p>	<p>EDUCATION CANINE CHRISTOPHE CERVO 7 bis Boulevard Pasteur Bât. A 78600 LE MESNIL LE ROI Tel : 06.63.92.69.46</p>	<p>A domicile</p>	<p>- Brevet de conducteur cynophile délivré le 27/05/2005 par l'A.F.E.P ; - Certificat d'agent conducteur de chien de garde et de défense délivré le 09/06/2005 par l'A.F.E.P ; - Certificat de capacité pour l'activité d'éducation canine délivré par le Préfet des Yvelines le 01/10/2010</p>
<p>Monsieur TRAMSON Éric</p>	<p>Chemin principal Les bas Plainons 83460 TARADEAU Tel : 06.15.13.24.64 Courriel : ricocyno@hotmail.fr</p>	<p>A domicile ou locaux communaux (convention avec mairies)</p>	<p>- Certificat de capacité animaux de compagnie (chiens) n° 06/238/AC délivré par le Préfet des Alpes Maritimes le 30/06/2009 ; - Certificat de capacité dressage des chiens au mordant n° 06/26/DM délivré par le Préfet des Alpes Maritimes le 16/11/2004</p>

Monsieur BURAIS Freddy	ADR SOLUTIONS ZAC de la Croix Blanche 10 rue du Petit Fief 91700 STE GENEVIEVE DES BOIS N° SIREN : 493181341 Tél. : 06 27 94 80 59 Courriel : fred28@sfr.fr	parc d'activités le Camp RD130 28700 AUNAY SOUS AUNEAU	Certificat technique du 1er degré cynotechnique 22/10/1999
Madame VERRIER Lydia	La Guillemetière 28330 SAINT BOMER	A domicile – chez les particuliers	- Certificat de capacité élevage canin / pension canine n°28-181 délivré le 22/10/2010 par la DDCSPP 28, - diplôme CESSCAM délivré le 04/05/2009 par le SNPCC
Madame KAYSER de CANDOLLE Caroline	1 hameau de Courcailles 78270 BLARU <u>courriel : carogieness@wanadoo.fr</u>	A domicile – chez les particuliers	- Moniteur en éducation canine 2ème degré délivré le 17/01/2005, - Certificat de formation à l'élevage canin de la SCC délivré le 14/03/2003, - Certificat de capacité pour les activités canine et de garde de chiens et de chats n°78/145 délivré le 16/12/2004 par la DDPP 78
Monsieur CHRYSOSTOME Régis	7 Allée du Bel-Air 78711 MANTES LA VILLE n° SIRET : 53758497100015 Tél : 01.71.48.32.11 <u>courriel : chrysostome.regis@hotmail.fr</u>	A domicile – chez les particuliers	- Brevet Professionnel, option Éducateur canin délivré le 20/10/2011 par la D.R.A.A.F.- S.R.F.D. De Lorraine, - Certificat de capacité pour les activités canine et de garde de chiens et de chats n°78/382 délivré le 25/11/2011 par la DDPP 78
Madame FESCH Chloé	NATURE DE CHIEN 6 à la Borde aux Mérelles 28480 VICHÈRES n° SIRET : 51134015000040 Tél : 02.37.53.03.62 / 06.40.60.90.91 Courriel : naturedechien@hotmail.fr	NATURE DE CHIEN ou à domicile	Certificat de capacité espèce canine n°77.540.2012 du 14/03/2012 Habilitation Arrêté Préfectoral n°12/DDPP/SPAE/031 du 19/03/2012
Madame HERBULOT Chrystel	EDUCAT PAT 2 rue Grande Barre 28150 VILLEAU n° SIRET : 49459442700010 tél : 06 64 82 02 70 courriel : chrystel.herbuloth@laposte.net	A domicile – chez les particuliers	- Certificat de capacité - élevage canin, n°28-118 délivré le 29/12/2006 - Diplôme CESSCAM délivré le 18/04/2014 par le SNPCC
Monsieur WATEL Éric	ALLURE DE CHIEN 10 route du Courant 27250 AMBENAY n° SIREN : 751741125 tél : 02.32.26.44.49 / 06.49.62.59.49 courriel : alluredechien@gmail.com	Salle communale d'Ambenay ou A domicile, chez les particuliers	- Certificat de capacité - éducateur canin, n°DDPP-12- 186 délivré le 06/08/2012 - Diplôme CESSCAM délivré le 18/04/2014 par le SNPCC

Article 2 :

Le présent arrêté est rédigé en deux exemplaires originaux, conservés à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations et à la préfecture d'Eure et Loir. Il fait l'objet d'une mise à jour régulière par la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations.